

**PROCÈS-VERBAL DE LA 128^e SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

6 décembre 2017, à 13 h 30

Adopté à la séance du 27 mars 2018

Procès-verbal de la 128^e séance du Conseil de la justice administrative, tenue le 6 décembre 2017, à 13 h 30, à la salle 5.15 du Tribunal administratif du Québec située au 575, rue Jacques-Parizeau, 5^e étage à Québec. La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*.

Sont présents :

M^e Morton S. Minc, président du Conseil
M^{me} Marie Auger
M^e Hélène Bédard
M^e Josée Bédard
M^e Marie Charest, par visioconférence
M^e Anne-Marie Forget
M. Simon Julien
M^e Marie Lamarre
M^e Natalie Lejeune
M. Michel Marchand
M^e Patrick Simard
M^{me} Nancy Rhéaume

Sont absents :

M^{me} Suzanne Danino
M^{me} Jill Leslie Goldberg

M^{me} Nathalie Diamond, secrétaire du Conseil

Sont aussi présentes :

M^e Marie-Josée Corriveau, présidente du BPCD
M^e Nathalie Lachance, adjointe au président
M^e Stéphanie Tremblay, agente de recherche

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 38.

M^e Minc, président du Conseil, constate le quorum et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence. Il les informe de l'absence motivée de mesdames Suzanne Danino et Jill Leslie Goldberg.

Il souligne le retour au Conseil de M^e Patrick Simard, président de la Régie du logement et lui souhaite la bienvenue. Il a assermenté M^e Simard le 20 octobre dernier à Montréal.

M^e Minc souligne également la présence de M^e Marie-Josée Corriveau, présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline. Elle a été invitée à assister à la séance étant donné l'adoption prochaine du Code de déontologie applicable aux présidents et aux autres membres des conseils de discipline des ordres professionnels.

Enfin, M^e Minc présente M^e Stéphanie Tremblay aux membres du Conseil. M^e Tremblay est entrée en fonction le 8 novembre dernier comme agente de recherche en droit.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Madame Marie Auger demande d'ajouter, au point 11 de l'ordre du jour, la question du délai de production du procès-verbal.

Sur la proposition de madame Marie Auger, dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

3. Approbation des procès-verbaux de la séance publique du 12 septembre 2017, de la séance électronique du 19 septembre 2017, de la séance électronique du 29 septembre 2017, de la séance électronique du 27 octobre 2017 et de la séance électronique du 23 novembre 2017

Sur la proposition de M^e Natalie Lejeune, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance publique du 12 septembre 2017 tel qu'il a été rédigé.

Sur la proposition de M^e Natalie Lejeune, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance électronique du 19 septembre 2017 tel qu'il a été rédigé.

Sur la proposition de M^e Natalie Lejeune, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance électronique du 29 septembre 2017 tel qu'il a été rédigé.

Sur la proposition de M^e Marie Charest, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance électronique du 27 octobre 2017 tel qu'il a été rédigé.

Sur la proposition de M^e Natalie Lejeune, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance électronique du 23 novembre 2017 tel qu'il a été rédigé.

4. Rapport du président

4.1 Rencontre avec M^e France Lynch du ministère de la Justice

M^e Minc informe les membres que le 13 novembre dernier il a rencontré la sous-ministre en titre afin de lui présenter diverses pistes de modernisation du Conseil dont celle d'un Conseil sans papier. Une rencontre téléphonique est d'ailleurs prévue ce 7 décembre avec M^{me} Mylène Martel de la Direction générale des technologies de l'information et des registres.

M^e Minc sollicitera la collaboration des présidents des tribunaux afin de s'assurer de la compatibilité des outils informatiques qui seront mis en place au Conseil.

Il informe aussi les membres qu'il dispose maintenant d'une signature électronique lui permettant de signer tout document de format Word à distance.

4.2 Suivi du chapitre 26 des lois de 2015 assujettissant les présidents de conseil de discipline à la compétence du Conseil

M^e Minc informe les membres que le Code de déontologie des membres des conseils de discipline n'est toujours pas entré en vigueur.

Le point 4.3 du rapport du président a été traité juste avant le point 8 de l'ordre du jour.

4.3 Demande de contrôle judiciaire de la décision sur la recevabilité de la plainte 936

M^e Lachance informe les membres que le 17 novembre dernier le plaignant dans le dossier de plainte numéro 936 a fait signifier au Conseil un pourvoi en contrôle judiciaire. Une copie de cette procédure a été remise aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance. Ce pourvoi sera présenté à la Cour supérieure de Québec le 23 mars 2018.

Des démarches sont entreprises auprès du ministère de la Justice afin d'obtenir l'autorisation de la ministre pour confier ce dossier à M^e Madeleine Lemieux.

Le ministère examine également la possibilité que le Procureur général intervienne au dossier étant donné la réclamation de 201 848,88 \$ faite par le plaignant.

4.4 Entrée en fonction de M^e Stéphanie Tremblay

M^e Minc informe les membres que M^e Tremblay est entrée en fonction le 8 novembre dernier. M^e Tremblay est membre du Barreau du Québec.

4.5 Plan d'action de développement durable 2017-2020

M^e Minc informe les membres que le Plan d'action de développement durable 2017-2020 du Conseil a été rendu public le 14 novembre 2017. Il est disponible en format PDF sur le site Internet du Conseil.

4.6 Liste téléphonique des membres

M^e Minc souligne aux membres qu'un nouveau tableau leur a été distribué au début de la séance.

5. Sujets d'information

5.1 Formations à dispenser

M^e Minc informe les membres que cinq juges administratifs de la RDL ont été rencontrés le 6 novembre dernier à Montréal afin de leur présenter le Conseil de la justice administrative, son processus de traitement des plaintes ainsi que les comportements à risque.

Quant aux 26 membres du TAT récemment nommés, ils seront rencontrés le 24 janvier 2018 à Montréal.

6. État et suivi des dossiers de plainte et information de gestion

Le tableau des données de gestion sur les plaintes, à jour au 22 novembre 2017, a été transmis aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance.

67 nouvelles plaintes ont été déposées au Conseil depuis le début de l'exercice 2017-2018 pour un total de 96 plaintes, dont 40 actuellement en traitement.

Il y a dix dossiers d'enquête actifs (831, 832, 834, 838, 842, 846, 868, 929 et 669 et 691).

Le comité d'examen de la recevabilité des plaintes a tenu une séance cet avant-midi: il y avait 21 dossiers inscrits à l'ordre du jour. Une plainte a été déclarée recevable et 20 plaintes ont été déclarées irrecevables.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du comité d'examen de la recevabilité des plaintes dans les dossiers n^{os} 898, 907, 908, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 922, 925, 926, 927, 928, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 942, 943, 944, 948 et 949.

M^e Minc invite les membres qui le désirent à commenter les décisions. Aucun commentaire n'est fait.

6.1 Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 2017 QCCJA 953

Dossier n° 953 :

N° de dossier CJA :	953
Nom des plaignants :	Messieurs Jérôme Carrier et Jean-Guy Cyr
Nom de la membre qui fait l'objet de la plainte :	M ^e Louise Desbois
Tribunal :	Tribunal administratif du travail

Lors de sa séance du 6 décembre 2017, le comité d'examen de la recevabilité des plaintes a déclaré recevable la plainte portée par messieurs Jérôme Carrier et Jean-Guy Cyr contre M^e Louise Desbois, membre du Tribunal administratif du travail. En conséquence, conformément à l'article 186 de la Loi sur la justice administrative, le Conseil doit constituer un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci au nom du Conseil. La résolution suivante est donc adoptée :

ATTENDU QUE le 28 août 2017 messieurs Jérôme Carrier et Jean-Guy Cyr portent plainte au Conseil de la justice administrative (ci-après « le Conseil ») contre la juge administrative Louise Desbois du Tribunal administratif du travail;

ATTENDU QUE l'article 74 de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail (RLRQ, c. T-15.1) énonce que le Conseil, lorsqu'il procède à l'examen d'une plainte formulée contre un membre du Tribunal administratif du travail, agit conformément aux dispositions des articles 184 à 192 de la Loi sur la justice administrative (RLRQ, c. J-3);

ATTENDU QUE lors de la séance du 6 décembre 2017 du comité d'examen de la recevabilité des plaintes, la plainte portée par messieurs Jérôme Carrier et Jean-

Guy Cyr contre la juge administrative Desbois a été déclarée recevable au sens de la Loi sur la justice administrative;

ATTENDU QUE l'article 186 de cette loi énonce que, si la plainte a été considérée recevable, le Conseil constitue un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci en son nom;

ATTENDU QUE l'article 74 de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail prévoit que lorsque le Conseil constitue un comité d'enquête, deux des membres qui le composent sont choisis parmi les membres du Conseil visés aux paragraphes 1^o, 2^o et 7^o à 9^o de l'article 167 de Loi sur la justice administrative, dont l'un n'exerce pas une profession juridique et n'est pas membre de l'un des organismes de l'Administration dont le président est membre du Conseil;

ATTENDU QUE l'article 74 de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail énonce que le troisième membre du comité d'enquête est le membre visé au paragraphe 4^o de l'article 167 de Loi sur la justice administrative ou choisi à partir d'une liste établie par le président du Tribunal administratif du travail après consultation de l'ensemble de ses membres;

ATTENDU QUE l'article 187 de la Loi sur la justice administrative prévoit que le Conseil désigne un président parmi les membres du comité d'enquête qui sont avocats ou notaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M^e Patrick Simard, appuyée par M^e Anne-Marie Forget, il est résolu, conformément aux articles 74 de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail et 186 de la Loi sur la justice administrative, que le Conseil constitue un comité d'enquête chargé de faire enquête sur la plainte formulée le 28 août 2017 par messieurs Jérôme Carrier et Jean-Guy Cyr contre M^e Louise Desbois au regard notamment des articles 3 et 11 du Code de déontologie des membres du Tribunal administratif du travail (RLRQ, c. T-15.1, r.0.1).

Le comité d'enquête sera composé des personnes suivantes :

- M^e Natalie Lejeune, présidente du Tribunal administratif du Québec, membre du Conseil de la justice administrative et présidente du Comité d'enquête;
- Monsieur Michel Marchand, membre du Conseil de la justice administrative;
- M^e Ann Quigley, membre du Tribunal administratif du travail.

En cas d'empêchement ou de refus de la désignation par M^e Ann Quigley, M^e Myriam Bédard, membre du Tribunal administratif du travail, est désignée membre substitut pour faire partie du comité d'enquête.

7. Suivi des dossiers d'enquête en cours

M^e Minc invite les présidents des comités d'enquête à présenter un suivi de leur dossier.

- **Dossier 2016 QCCJA 831**

M^e Natalie Lejeune informe les membres qu'une audience a été tenue le 11 octobre dernier et qu'une deuxième audience est fixée le 18 janvier 2018 à Montréal.

- **Dossiers 2016 QCCJA 832 (et 2016 QCCJA 846)**

M^e Patrick Simard informe les membres que des audiences ont été tenues les 28, 29 et 30 novembre 2017 à Québec, ce qui porte le total à neuf journées d'audience. Quatre autres journées sont prévues les 6, 7, 8 et 9 février 2018.

- **Dossiers 2016 QCCJA 834/838/868**

M^e Marie Lamarre informe les membres qu'une audience est fixée le 21 décembre 2017 à Montréal.

- **Dossier 2016 QCCJA 842**

M^e Hélène Bédard informe les membres que deux audiences ont été tenues les 14 septembre 2017 à Montréal et 30 novembre 2017 à Drummondville. Le dossier est en délibéré depuis le 30 novembre 2017.

- **Dossier 2017 QCCJA 929**

M^e Natalie Lejeune informe les membres qu'une séance de conciliation est prévue le 19 janvier 2018 à Montréal et, au besoin, des audiences ont été fixées les 27 et 28 février 2018.

- **Dossiers 2013 QCCJA 669 et 2014 QCCJA 691**

M^e Morton Minc informe les membres que les audiences sont fixées le 19 janvier 2018 à Montréal.

8. Constitution d'un nouveau comité d'examen de la recevabilité des plaintes et d'un nouveau comité de relecture

L'actuel comité d'examen de la recevabilité des plaintes a été constitué le 29 mars 2017. Il s'agissait du 18^{ième} comité constitué par le Conseil à la suite de sa création.

Le comité d'examen de la recevabilité des plaintes est présentement composé des membres suivants :

- M^e Morton Minc;
- M^e Marie Charest;
- M^{me} Jill Leslie Goldberg;
- M^e Marie Lamarre;
- M^e Patrick Simard.

Certains membres du comité actuel y siègent depuis trois séances et peuvent maintenant être remplacés.

Tous les membres du Conseil participant à la séance manifestent leur accord avec la proposition concernant la constitution et la composition d'un nouveau comité d'examen de la recevabilité des plaintes. À la suggestion de M^e Patrick Simard, le Conseil désigne également des substituts aux membres du comité.

En conséquence, sur la proposition de M^e Josée Bédard, appuyée par madame Marie Auger, il est résolu que pour l'examen des plaintes qui seront soumises après le 6 décembre 2017 un nouveau comité d'examen de la recevabilité des plaintes soit constitué et qu'il soit composé des membres suivants :

- M^e Morton Minc;
- M^e Hélène Bédard (substitut M^e Marie Lamarre);
- M^e Natalie Lejeune (substitut M^e Marie Charest);
- M^e Patrick Simard (substitut M^e Anne-Marie Forget);
- M^{me} Nancy Rhéaume (substituts Marie Auger, Simon Julien et Michel Marchand).

Les membres du Conseil désignent M^e Minc pour agir à titre de président du comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

Un nouveau comité de relecture des décisions doit aussi être formé.

Sur la proposition de M^e Patrick Simard, dûment appuyée, il est résolu qu'un nouveau comité de relecture soit constitué et qu'il soit composé des membres suivants :

- M^e Morton Minc;
- M^e Natalie Lejeune;
- M^{me} Nancy Rhéaume.

9. Comité de réflexion

L'actuel comité de réflexion a été constitué le 29 mars 2017.

Il est composé des membres suivants :

- M^e Marie Charest;
- M^{me} Jill Leslie Goldberg;
- M. Michel Marchand;
- M^e Patrick Simard.

Les travaux de ce comité n'ont pas encore débuté. Les membres conviennent entre eux d'en suspendre les travaux jusqu'à nouvel ordre.

10. Calendrier des séances

Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

27 mars 2018 à 9 h 30 à Montréal

5 juin 2018 à 13 h 30 à Québec

11 septembre 2018 à 9 h 30 à Montréal

4 décembre 2018 à 13 h 30 à Québec

11. Questions diverses

Madame Marie Auger questionne le président sur la signature électronique et la possibilité de l'utiliser pour la signature des rapports d'enquête. Elle exprime de nouveau le souhait que le projet de procès-verbal des séances du Conseil soit transmis aux membres dans un délai de 3 à 4 semaines après la séance.

M^e Patrick Simard s'informe des démarches entreprises afin de combler le poste de membre citoyen vacant depuis le mois de décembre 2016. M^e Minc fait état des démarches effectuées depuis le mois de mars 2017.

En ce qui a trait aux démarches de modernisation du Conseil, M^e Marie Charest rappelle l'importance d'assurer la sécurité et la confidentialité des documents relatifs aux plaintes déontologiques.

Monsieur Simon Julien s'enquiert des démarches effectuées pour remplacer M^e Nathalie Lachance. M^e Minc informe les membres que la candidature de M^e Jean-Sébastien Coutu a été retenue et qu'il entrera en fonction le 9 janvier 2018.

Les membres du Conseil souhaitent adopter une résolution de remerciement à l'égard de M^e Lachance pour sa contribution aux travaux du Conseil au cours des dernières années.

En conséquence, sur proposition de M^e Natalie Lejeune dûment appuyée, il est résolu de remercier M^e Lachance pour son travail et son implication au sein du Conseil au cours des dernières années.

12. Levée de la séance

La séance du Conseil est levée à 14 h 37.

Le président du Conseil de la justice administrative,



Morton S. Minc